



**MAIRIE
DE WATERGATE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Communauté des Communes de Watergate
Mairie**

17, Avenue des Transports
Perrytonia
mairie-de-watergate315@a4l.pro

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-01

RELATIF À LA LIMITATION DU NOMBRE DE VÉHICULES DANS LES CONCESSIONS AUTOMOBILES AFIN DE PRÉVENIR DES SINISTRES.

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses dispositions relatives à la prévention des risques liés aux installations industrielles ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la communauté des communes de Watergate ;

Vu la nécessité de prévenir les risques d'incendie et d'explosion dans les concessions automobiles, en raison de la présence d'un grand nombre de véhicules, ainsi que les risques accrus pour la population et l'environnement ;

Vu les rapports des inspections menées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la Direction Générale de la Police Nationale de Vice-City, qui soulignent un risque accru pour la population et l'environnement au-delà de 25 véhicules ;

Considérant que le stockage d'un grand nombre de véhicules dans des espaces restreints représente un danger accru en cas d'incendie ou d'explosion ;

Considérant qu'il est nécessaire de limiter le nombre de véhicules dans les concessions automobiles afin de protéger la sécurité des citoyens et de réduire les risques de sinistres ;

ARRÊTÉ :

Article 01 : Les concessionnaires automobiles de la communauté des communes de Watergate sont tenus de limiter le nombre de véhicules stockés dans leurs établissements à un maximum de 25, tous types confondus.

Article 02 : Les concessionnaires sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des véhicules stockés, notamment en matière de prévention des incendies et de facilitation de l'accès pour les services de secours.

Article 03 : La Police Judiciaire et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) se réservent le droit de procéder à des inspections régulières des concessions afin de vérifier le respect du présent arrêté.



MAIRIE DE WATERGATE

Liberté
Égalité
Fraternité



Communauté des Communes de Watergate

Mairie

17, Avenue des Transports

Perrytonia

mairie-de-watergate315@a4l.pro

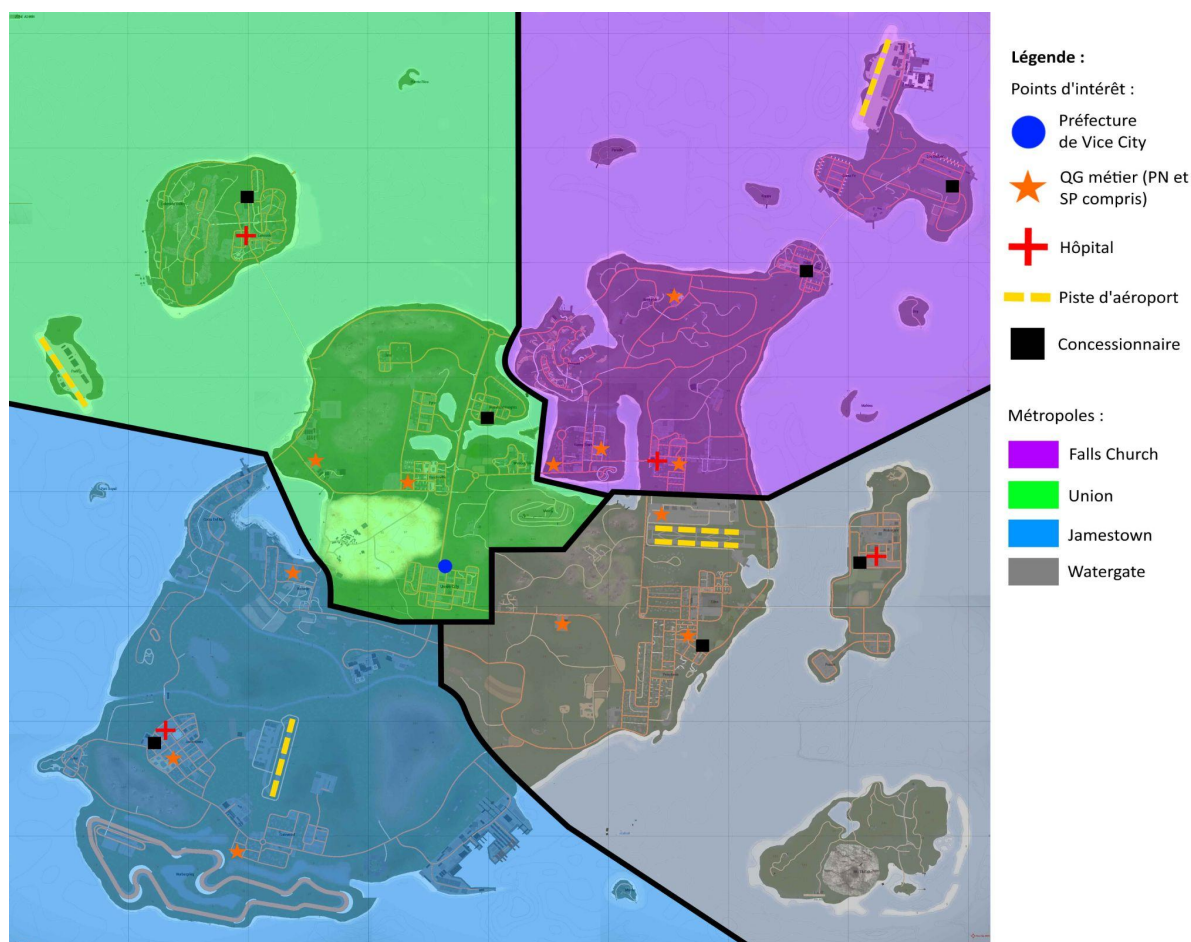
Article 04 : Les établissements ne respectant pas le présent arrêté seront avertis de la modification de la législation. La Police Judiciaire pourra procéder à une verbalisation à hauteur de 1 000 € par véhicule excédant le seuil des 25 véhicules autorisés.

Article 05 : Le présent arrêté s'applique à tous les concessionnaires situés dans la communauté des communes de Watergate, à savoir dans les communes de Perrytonia, Eden, Watergate, Kelleys, Mont Tikitaka. (Voir Annexe 1)

Article 06 : La Direction Générale de la Police Nationale de Vice-City se réserve le droit de suspendre le présent arrêté, temporairement ou définitivement, en cas de difficultés dans son application.

ANNEXES :

Annexe 1:



AMICALEMENT,
PAR DÉLÉGATION,
ROMANCE RAMAT,
ADJOINT MAIRE DE WATERGATE.

